

## **Place financière genevoise : attrait pour les talents, les clients et les établissements**

Nicolas Pictet, associé-gérant, Pictet & Cie Group SCA, Genève

Président de la Fondation Genève Place Financière

Genève, le 13 octobre 2015

*Seul le texte prononcé fait foi.*

### **La place financière genevoise tient son rang**

Tous les six mois depuis 2007, un think tank britannique dresse le classement des principales places financières internationales. 80 centres financiers sont évalués sous l'angle de leur compétitivité.

L'enquête réalisée en septembre 2015 donne Londres devant New-York. Un climat des affaires plus favorable et la capacité à attirer des talents ont joué en faveur de la City qui retrouve ainsi la tête du classement, qu'elle avait perdue en mars 2014.

Parmi les autres points saillants, Hong Kong, Singapour, Tokyo et Seoul conservent leur influence et confortent leur place dans le top 6. De façon générale, les pays d'Europe de l'Ouest se tiennent bien.

La place financière genevoise parvient à tirer son épingle du jeu. Elle conserve sa 13ème place au classement général et reste au troisième rang des places européennes, derrière Londres et Zurich. Elle fait partie des centres qualifiés de « dynamiques ». Elle n'est plus considérée comme un « global specialist » mais comme un « Established transnational centre ».

J'aimerais ici tirer deux enseignements de ce classement.

Premièrement, Genève aurait tort de se reposer sur ses lauriers. On constate en effet que les centres financiers qui nous précèdent sont très développés et possèdent des conditions-cadres attrayantes. Ceux qui nous suivent ne ménagent pas leurs efforts pour monter dans le classement.

L'enquête conjoncturelle que vous présentera Edouard Cuendet montre une détérioration de la conjoncture depuis l'année dernière. Les autres enquêtes ou publications de ces dernières semaines en attestent. Genève, tout comme la Suisse, devra donc prendre les bonnes décisions pour préserver la chaîne de valeurs qui caractérise sa place financière.

Genève dispose d'un atout unique : un « cluster », qui regroupe la gestion de patrimoine, le négoce de matières premières et son financement, l'affrètement maritime et la surveillance ainsi qu'un tissu très dense de sociétés multinationales. Cultivons cette chance !

En second lieu, la compétitivité de la place financière genevoise dépend de sa capacité à y attirer et y conserver des collaborateurs de talent, d'une fiscalité attrayante et du maintien d'infrastructures de pointe.

La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est vitale pour la place financière et ses activités de négoce. Le Professeur Xavier Oberson, membre du Conseil de notre Fondation, reprendra ce thème dans un moment.

Permettez-moi maintenant d'insister sur certains points :

### **1. Attrait pour les collaborateurs de talent : le maintien de la libre circulation des personnes après 2017 est indispensable**

Le facteur humain est indispensable à la compétitivité d'une place financière.

Pour bénéficier des meilleurs talents, la place financière doit non seulement former continuellement ses collaboratrices et ses collaborateurs, mais aussi continuer à en attirer, notamment en provenance de l'étranger.

En partenariat avec le Département genevois de l'instruction publique, La Fondation Genève Place Financière s'est engagée pour une formation de qualité. Elle organise également des événements qui y contribuent et soutient la recherche fondamentale à l'Université. Ceci est essentiel pour répondre à l'évolution rapide du monde financier.

Même si nous jouissons sur place d'une main d'œuvre de qualité, il n'en reste pas moins que, de par sa vocation internationale, la place financière doit pouvoir recruter les meilleurs éléments où qu'ils se trouvent. Les choses changent vite ; les qualifications requises aussi. On le voit à la lecture de l'enquête conjoncturelle. Trois domaines ont le vent en poupe : les services de conformité (compliance), la fiscalité, et la gestion des risques. D'autres, comme les services opérationnels (« back office »), seront à l'inverse probablement les plus touchés par les réductions d'effectifs.

La quête de collaborateurs de talent a pris une dimension supplémentaire avec la votation du 9 février 2014 sur « l'immigration de masse ». Si les obstacles administratifs deviennent trop lourds, cela freinera les candidats, même les plus convaincus. Il nous faut trouver une solution pragmatique pour remédier à l'insécurité juridique actuelle, véritable poison pour l'économie.

### **2. Attrait des clients : l'accès aux marchés ne doit pas rester un vœu pieux**

J'enfonce une porte ouverte en affirmant que la place financière genevoise ne peut être prospère que si elle reste capable d'attirer des clients. L'incertitude qui règne en matière d'accès aux marchés rend toutefois cette lapalissade nécessaire. Un client international hésitera à confier ses avoirs à un gestionnaire à Genève s'il ne peut recevoir ses prestations dans son pays de résidence.

On n'insistera donc jamais assez : le secteur financier est une industrie d'exportation pour laquelle l'accès aux marchés est essentiel, en particulier vers l'Union européenne (UE), notre principal partenaire.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle le confirment : c'est l'une des préoccupations les plus importantes des intermédiaires financiers, au même niveau que les réglementations bancaires.

L'absence actuelle de solution institutionnelle avec l'Europe a des conséquences néfastes pour l'économie suisse dans son ensemble et la place financière genevoise en particulier. La conclusion d'un accord bilatéral sur la libre circulation des services n'étant manifestement pas dans les cartes, nous sommes aujourd'hui tributaires de négociations bilatérales avec les grands Etats de l'UE pour accéder à leur marché intérieur. La procédure simplifiée mise en place avec l'Allemagne en juillet 2015 va dans le bon sens. Cet accord pourrait ainsi servir de modèle avec d'autres pays européens.

La nécessité impérieuse d'accéder au marché ne s'arrête pas aux frontières de l'UE. La place genevoise embrasse un horizon bien plus large qui inclut notamment les marchés émergents, aussi bien d'Amérique du Sud que d'Asie. La Fondation Genève Place Financière a accueilli avec satisfaction le fait que le Conseil fédéral a établi un lien clair entre la signature d'accords sur l'échange automatique de renseignements et l'amélioration de l'accès aux marchés. La concrétisation de ce principe, dans l'accord conclu avec l'Australie, n'a toutefois pas été à la hauteur des attentes. En effet, le rapport explicatif soumis à consultation en été 2015 ne parle que d'une « intention d'entamer des discussions techniques en vue d'améliorer et de simplifier la fourniture de services financiers ». D'autres centres financiers, mieux placés que Genève et Zurich dans le classement dont j'ai parlé au début, profitent en revanche déjà d'un système plus favorable dans leurs relations transfrontalières avec l'Australie. Il s'agira par conséquent de se montrer plus ambitieux dans les négociations à venir.

N'oublions pas non plus le terrain genevois. La qualité des infrastructures joue un rôle primordial pour être concurrentiel. L'aéroport international de Genève et l'étendue de sa desserte aérienne sont des facteurs clé. Ceci implique de continuer à investir. A défaut, l'aéroport de Genève restera à la traîne de ses concurrents, que l'on pense à Singapour, Hong Kong ou encore Dubaï qui figurent tous en bonne place dans le classement des places financières.

### **3. Attrait des conditions-cadres : oui à l'équivalence, mais non au « Swiss Finish »**

Un troisième ingrédient est nécessaire à la prospérité d'une place financière : l'environnement légal et réglementaire dans lequel les intermédiaires financiers se meuvent tous les jours. Si ces conditions-cadres deviennent trop lourdes en comparaison internationale, le risque est réel que les établissements choisissent la voie de la délocalisation.

De par sa dimension internationale, la place financière genevoise doit pouvoir compter sur une législation qui soit considérée à la fois comme compatible avec les standards internationaux et meilleure que celle de ses concurrents. A défaut, elle prend le risque de se mettre dans une situation de désavantage.

La Suisse s'est mise en conformité aux normes internationales : elle a ainsi adopté successivement le standard de l'OCDE en matière d'échange d'informations à la demande et celui relatif à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Malheureusement, cédant à une forme de jusqu'au-boutisme réglementaire, communément appelé « Swiss Finish », les autorités fédérales ont cru bon d'en ajouter une couche à travers ce que l'on a baptisé la « Weissgeldstrategie ».

Le 5 juin 2015, le Gouvernement a ainsi adressé au Parlement un Message pour lui proposer de modifier la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) afin d'y introduire des « obligations de diligence étendues pour empêcher l'acceptation de valeurs patrimoniales non fiscalisées ». Ces obligations de diligence accrue ne correspondent à aucun standard international.

Cette idée funeste avait déjà été rejetée à deux reprises depuis son lancement en 2013, mais elle a ressurgi de ses cendres. Il est grand temps que les Chambres fédérales mettent un terme à cette saga qui nuit à la cohérence globale du dispositif législatif helvétique.

On aimerait d'ailleurs voir la même détermination du Conseil fédéral en faveur de l'accès aux marchés.

La Fondation Genève Place Financière a constaté par ailleurs avec satisfaction que le Conseil fédéral et le Parlement ont adopté la Loi sur les infrastructures des marchés financiers (LIMF) qui doit permettre à la Suisse de se mettre à niveau par rapport à l'UE. Les modalités d'application sont actuellement à l'étude et le délai référendaire est arrivé à échéance le 8 octobre 2015.

La Loi sur les services financiers (LSFin) constitue aussi un texte important, dans la mesure où il devrait permettre à notre pays de se doter d'une législation équivalente à la Directive européenne MiFID II. Une nouvelle mouture du projet devrait être publiée en novembre 2015 avec un Message du Conseil fédéral. Il faut espérer que les dispositions incongrues qu'on y trouve sur des questions de procédure auront été supprimées. Ces articles avaient heureusement suscité un véritable tollé dans le cadre de la procédure de consultation car ils représentaient un exemple particulièrement crasse de « Swiss Finish ».

### **Attrait de la place financière : un engagement cantonal nécessaire**

Il est crucial que les intermédiaires financiers et les autorités politiques partagent le même engagement pour défendre et promouvoir notre place financière.

Nos autorités fédérales ont un rôle de premier plan ; le canton de Genève aussi. A lui seul le secteur financier représente près de 17% du PIB cantonal. Si l'on additionne les quelque 22% du PIB liés à l'activité de négoce en matières premières, on atteint près de 40% du PIB genevois. Il est donc aisé de comprendre pourquoi la place financière mérite toute notre attention.

Dans sa stratégie économique cantonale 2030, le Département genevois de l'économie a défini des orientations pour la promotion de la place financière. La Fondation Genève Place Financière soutient la volonté du canton d'être plus présent à Berne. C'est dans la capitale que les autorités cantonales peuvent influencer les choses ; le dossier de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) en est un exemple. La Fondation Genève Place Financière soutient fermement le Conseil d'Etat dans son engagement en faveur d'un taux d'imposition unique à 13% pour toutes les personnes morales.

La stratégie 2030 du département genevois de l'économie met aussi l'accent de façon pragmatique sur l'innovation. La capacité d'innovation et le savoir-faire technique comptent depuis toujours parmi les atouts de notre pays. La Suisse figure d'ailleurs au palmarès des nations les plus innovantes. La place financière genevoise a notamment un rôle à jouer pour devenir un leader de la Fintech.

Cela demande entre autre la mise en place d'un cadre juridique approprié. Ce cadre passe par une réflexion sur les questions cruciales de sécurité. Le premier forum consacré à l'économie numérique sera organisé fin novembre par le département de la sécurité et de l'économie conjointement avec la Fondation Genève Place Financière et la FER.

Avant de donner la parole à Edouard Cuendet et à Xavier Oberson, j'aimerais ajouter un dernier message.

Le règlement du passé reste une des priorités les plus importantes pour les banques suisses. Un grand nombre d'entre elles sont aujourd'hui confrontées à des demandes émanant d'Etats qui profitent de l'information accumulée par la régularisation des clients pour se retourner contre elles.

Pour les intermédiaires financiers et pour leurs collaborateurs, le règlement du passé est une nécessité pressante. Le simple fait d'avoir abrité des avoirs non-déclarés, même sans l'avoir su ou du moins sans avoir aidé le contribuable à dissimuler ses avoirs est à même d'engendrer une pénalité.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les enquêtes ouvertes ne passent pas par les voies légales de l'entraide.

Elle l'est encore davantage car notre gouvernement se montre très réticent à protéger ses justiciables.

Le règlement du passé ne peut être une jungle où la loi du plus fort est la seule façon de procéder.

En conclusion, l'insécurité juridique est un frein puissant au développement de la place financière genevoise. Une entreprise, comme un client ou un collaborateur examine si un pays est stable et prévisible. Le manque de visibilité actuel (accès aux marchés, 9 février, fiscalité, règlement du passé et j'en passe ...) n'est pas bon. Il en va des emplois et de la prospérité de l'économie genevoise.

Il y a un an, j'avais conclu sur le besoin d'agir. Depuis, nous montrons le chemin : mise en place d'un dialogue permanent avec le DIP en matière de formation ; refus systématique de tout « Swiss Finish » réglementaire; accueil de délégations chinoises désireuses d'implanter leurs activités financières en Suisse ; organisation d'un forum sur l'innovation, à l'initiative de l'Etat de Genève. Nous nous dépensons sans compter, ou presque !, pour une place financière ouverte, compétitive et donc prospère.